Aufil HIVER 2019 Page 19 September 19 Septe



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Ça s'est passé à Notre Dame	p.4
Vie Communale	p.5
La Métro	p.13
Vie Associative et culturelle	p.14
Informations diverses	p.16
Informations pratiques	p.19
Agenda	n 90

ZOOM SUR







Un livre pour notre patrimoine p.4



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Léna AUBIN née le 25 Septembre 2018
Fille de Mélanie TERRANA et Emilien AUBIN
domiciliés 473 rue du Moulin
Anna MOUSSA née le 21 Octobre 2018
Fille de Pauline CALLON et Mourad MOUSSA
domiciliés 530 route du Plan du Noyer

Emma LOSCH née le 12 Novembre 2018 Fille de Cécilia MIQUEL et Christoph LOSCH domiciliés 103 Montée des Collines

Zélie BALDECK née le 5 Décembre 2018Fille de Raphaëlle LAMALLE et Christian BALDECK

MARIAGE

Séverine LOMBARD et Eric CHAMPAGNEUnis le 27 Octobre 2018
domiciliés 293 rue des Terrasses de la Romanche

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le **décès de quatre concitoyen.ne.s.**

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles :

Madame Mauricette CHARDIN (née EYMARD) décédée le 28 Octobre 2018

Madame Catena BARET (née SCIANGULA) décédée le 7 Novembre 2018

Madame Vololontiana RANARY HARSON (née RASITEFANO HERIMALALA)

décédée le 26 Décembre 2018

Monsieur Joannès ORCET décédé le 8 janvier 2019



Le premier éditorial de cette nouvelle année est l'occasion pour moi de vous formuler mes meilleurs vœux : en vous augurant une bonne santé, je souhaite aussi que 2019 soit pour vous une année sereine et solidaire.

L'actualité en ce début 2019 ne diffère pas de celle de la fin 2018, et parmi les points les plus importants qui attirent notre attention et ont une incidence sur notre quotidien, je souhaite en retenir deux: la mise en place de feux de régulation dans la zone de la plateforme chimique de Jarrie par le préfet de l'Isère depuis début octobre dernier, et la mise à disposition sur notre commune d'un Registre de Doléances.

Dans le cadre de la prévention des risques technologiques, M. Lionel Beffre Préfet de l'Isère, en lien avec les services de la DIR Centre-Est (Direction Inter Départementale des Routes), a décidé l'installation de feux de régulation sur la route nationale IO85, avant et après l'autopont, dans les deux sens, ceci, dans le but de sécuriser la zone de plateforme pétrochimique de Jarrie et de rendre plus fluide le trafic sur le pont qui traverse ce secteur.

Cependant, elle a non seulement déplacé les ralentissements (avant et après le pont) mais a aussi augmenté ces derniers en créant des embouteillages importants matin et soir sur les heures de grands déplacements.

En effet, nous sommes tous concernés par une augmentation considérable du temps de parcours dans nos trajets pendulaires. Plus grave encore en ce qui concerne notre commune, une partie de ce flux se reporte désormais sur la zone de Saint Sauveur via la route de Champ-sur-Drac.

Or, cette portion de route n'est pas adaptée pour absorber des flux de véhicules aussi importants, ce qui provoque de nouveaux problèmes de sécurité que j'ai signalés à Monsieur le Préfet.

Un courrier à l'initiative de M. Bizec, Maire de Vizille, auquel je me suis associé ainsi que les maires des communes concernées (Saint Pierre de Mésage, Champagnier, Champ sur Drac, Jarrie) et M. Strapazzon, notre conseiller départemental, a alerté le Préfet de cette situation.

Nous avons déjà été conviés à deux réunions en Préfecture pour exposer les faits et tenter de trouver des solutions à ce problème. Suite à ces échanges, une réflexion est en cours.

Une troisième rencontre prévue en Mars permettra de discuter plus concrètement des possibilités d'aménagements des rondspoints « Muzet » et de Champagnier, afin de faciliter la circulation des véhicules.

Enfin, en lien avec le mouvement de revendications des « gilets jaunes » en cours depuis quelques mois dans notre pays, et afin de faciliter le recueil de l'ensemble des doléances et revendications sociétales, j'ai décidé l'ouverture sur notre commune d'un "Cahier de Doléances", disponible au secrétariat depuis le IO janvier.

Comme vous le savez, chaque citoyen est invité à exprimer ses propositions et remarques, qui seront ensuite transmises au gouvernement. J'encourage ainsi tous les Mésageois et Mésageoises qui le souhaitent, à se rendre à la mairie et à prendre part, dans le respect des institutions et des personnes, à ce moment de démocratie participative.

Avant de clore, saluons l'arrivée de notre nouvel agent technique. Bienvenue à M. Cyrille Delaporte qui va gérer les espaces verts et les interventions sur les bâtiments communaux.

Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien à vous
TONINO TOIA



Le jeudi 20 décembre dernier, l'association les Amis de l'Histoire du pays vizillois a organisé à la salle du Moulin, une soirée de dédicace du livre intitulé «ALEXANDRE ZEIS, FILS DE LORRAINE ET CITOYEN DU DAUPHINÉ».



Ce livre a été
écrit par M.
Gérard Mingat (ancien
Maire de Notre
Dame de Mésage), avec la
collaboration de
M. Robert Aillaud,
M. Alain Faure, M.
Gérard Dupré, et
Mme Nathalie Gemza.



Il a fallu 20 ans de recherches sur la vie d'Alexandre Zeis pour que le livre voie enfin le jour, début décembre dernier.

Lors de cette soirée de dédicaces, M. Mingat, M. Aillaud et M. Faure ont chacun fait un exposé relatant les périodes de la vie d'Alexandre Zeis sur lesquelles ils ont écrit dans cet ouvrage.

Après 2O ans de recherches et aidé par Robert Aillaud, Alain Faure, Gérard Dupré, et Nathalie Gemza, Gérard Mingat ressuscite Alexandre Zeis, l'auteur du cadastre de notre commune, et publie sa biographie.



Alexandre Zeis aura fait partie de ces hommes qui ont eu la volonté et le courage de penser et de s'investir pour le bien public, de ces gens du peuple dont les noms ne figurent dans aucun manuel scolaire, qui sont oubliés de tous, y compris de ceux qui habitent là où ils ont habité, mais qui, en toute justice, méritent de figurer dans la mémoire collective.

C'était bien sûr, l'une de nos motivations essentielles. Car enfin, ce sont

ces gens qui, à leur échelon, acteurs de la petite histoire, s'inscrivent dans la grande histoire nationale.

Alexandre Zeis, originaire de Lorraine, est un personnage du temps de la Révolution qui a vécu à Vif et à Vizille.

Il a exercé les métiers d'instituteur, de percepteur et de géomètre, entre autres.

C'est à lui qu'a été confiée la lourde tâche d'établir le cadastre de Vaulnaveys-le-bas, mais également celui de notre commune (en 1803)!

Et avec quel talent, puisque son chef le qualifie d'artiste!



LE 11 NOVEMBRE DERNIER A EU LIEU LA COMMÉMORATION DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

Cent ans après la fin de la Grande Guerre, ce dimanche II novembre 2018 était consacré à la mémoire des anciens combattants ainsi qu' à la paix, et a vu se dérouler beaucoup de commémorations sur tout le territoire national.



ALEXANDRE ZEIS

Homme du peuple, doté de qualités intellectuelles peu communes, il est né, sous l'Ancien Régime, dans cette belle province de Lorraine, sur les bords de la Moselle, près du bourg de Remiremont. Bénéficiant très tôt d'une solide instruction, il devient tour à tour instituteur à Brouvelieures, puis maître d'écriture à Saint -Dié. Mais, grâce à son intelligence et son don d'adaptation, il montrera qu'il est capable d'exercer d'autres professions.

En 1789, il rejoint le Dauphiné, d'abord dans le petit village de Champier, où il exerce avec talent le rôle de secrétaire-greffier et d'organisateur de la nouvelle municipalité. Pénétré des idées nouvelles des philosophes du XVIIIe siècle, profondément épris de justice sociale, convaincu du rôle que peut jouer la Révolution dans l'émancipation du peuple, il va se vouer tout entier à ses principes et s'employer à sa réussite.

En 1795, il rejoint le village de Vif, où il va exercer avec une de ses filles, le métier d'instituteur, puis d'éducateur de la jeunesse, secrétaire de la municipalité et percepteur du canton.

Il écrit et publie à cette époque deux ouvrages pédagogiques à l'usage de ses élèves : une méthode d'écriture et un livre d'enseignement du français. Son métier s'inscrit toujours en fonction de son engagement révolutionnaire : profondément convaincu de la nécessité de l'instruction du peuple tout entier, et des femmes évidemment.

En 18O1, la famille Zeis arrive dans la petite ville de Vizille. Il va y exercer non seulement le métier d'éducateur, mais aussi celui de géomètre arpenteur, il réalise deux cadastres pré-napoléoniens, l'un à Notre Dame de Mésage (18O3), l'autre à Vaulnaveys-le-Bas (18O4), et avec quel talent, puisque son chef le qualifie d'artiste.

Fleuron de sa carrière, il termine ses activités comme directeur de l'Ecole Mutuelle de Vizille.

Un livre riche pour le patrimoine de notre commune et celui du Sud Isère! Actuellement en vente au prix de 35€.

Plus de renseignements auprès des Amis de l'Histoire du pays vizillois https://www.amisdelhistoiredupaysvizillois.fr O4 76 78 80 55



BÂTIMENT DE LA MAIRIE:TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

La commune réalise actuellement des travaux de mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment de la mairie et transforme ainsi le garage en bureaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La fin des travaux est prévue pour le printemps.

Sur les conseils de l'architecte des Bâtiments de France, le toit de cette nouvelle partie du bâtiment sera un toit plat végétalisé.











UN DOCUMENT D'URBANISME POUR LES 49 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Habiter, travailler, se déplacer... Par nos actions quotidiennes nous sommes tous concernés par le fonctionnement de notre territoire. Afin de coordonner ce fourmillement métropolitain, la Métropole grenobloise élabore un document : « le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI).

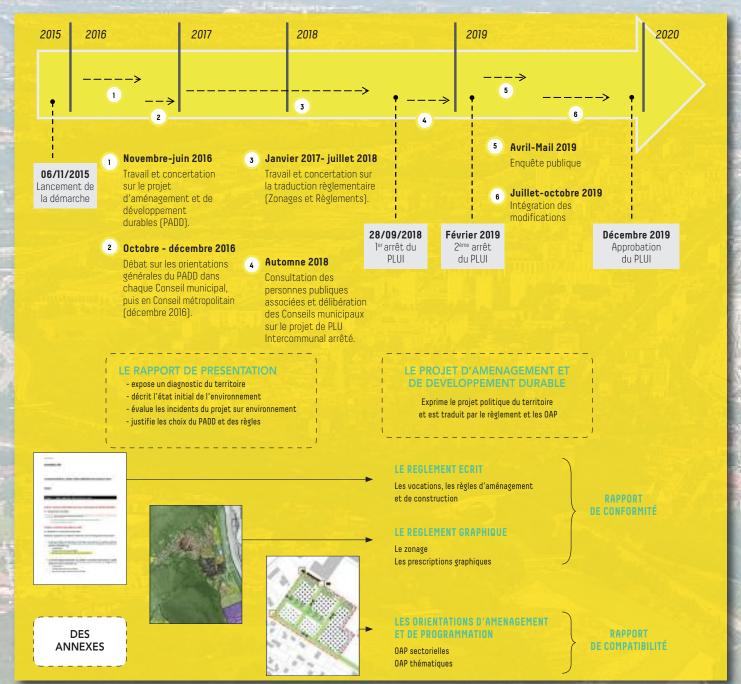
Ce PLU définit les règles de construction et d'occupation des sols des 49 communes du territoire. Il remplacera d'ici fin 2019 les documents d'urbanisme communaux en vigueur aujourd'hui (POS et PLU).

> LE CALENDRIER

TROIS ANS D'ÉLABORATION ET UNE NOUVELLE ÉTAPE

Après trois ans de travail technique et politique le projet de PLUi a été arrêté par le conseil métropolitain le 28 septembre 2018 et le bilan de la concertation a été dressé.

Ce bilan clos trois ans (2016-2018) d'une démarche de concertation riche, 37 réunions publiques, deux panels de citoyens tirés au sort, deux saisines du conseil de développement, cinq conférences débats grand public mais aussi Carticipe, outil cartographique en ligne qui a permis de collecter pas mois del695 contributions, 1648 commentaires et 19331 votes.



Retrouvez toutes les informations sur participation.lametro.fr ou sur le site internet de la Métropole www.lametro.fr dans l'onglet Service puis Urbanisme.

La commune de Notre Dame de Mésage se situe sur les planches F5 et F6, il faut « zoomer » sur le fichier pour une meilleure lecture.

UN PROJET DE PLUI VALIDÉ ET SOUMIS À AVIS

Une nouvelle phase dans l'élaboration du PLUI va maintenant débuter, celle du recueil des avis :

-des 49 conseils municipaux de la Métropole qui vont donner leur avis par délibération,

-des personnes publiques associées (État, Région, Département, Chambres consulaires...),

PUIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

En 2019, l'association du public se poursuit avec l'enquête publique (avril-mail 2019).

Chaque métropolitain.e pourra consulter le PLUI et les avis formulés :

En papier : dans plusieurs lieux d'enquêtes répartis équitablement sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

En numérique : sur une plateforme dédiée. Une commission de plusieurs commissaires-enquêteurs sera mandatée pour recueillir les avis du public et répondre à leurs questions en toute indépendance. Il sera possible de déposer sa contribution, sa réaction ou sa sollicitation :

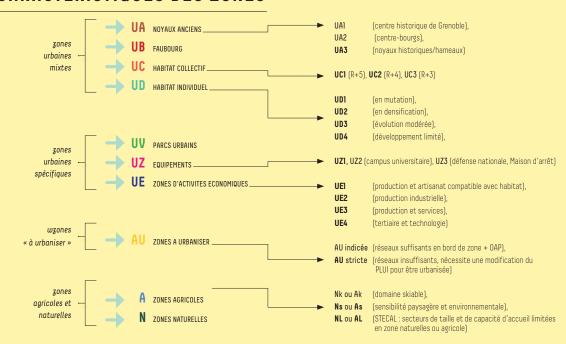
Par voie papier : sur des registres installés dans chaque lieu d'enquête;

Par voie postale : en adressant un courrier ; Par internet : sur une plateforme dédiée ;

ou bien directement auprès des commissaires enquêteurs.

À l'issue de cette phase de recueil des avis, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis formulés, sera approuvé par le conseil métropolitain en décembre 2019.

> CARACTÉRISTIQUES DES ZONES



> DESTINATIONS DES SOLS





TUILES CIE FRED TEPPE

Dans le cadre des spectacles décentralisés de la MC2, la commune et le Comité des Fêtes vous proposent un spectacle pour enfants, petits et grands, à partir de 5 ans, le vendredi 15 février à 19h3O. Tuiles, par la Cie Fred Teppe.

Solo de jonglerie burlesque dans l'esprit de Jacques Tati. Fred Teppe crée un univers décalé et poétique dans lequel il manipule des objets du quotidien détournés de leurs fonctions : Un tabouret magique sur lequel les balles rebondissent avant de disparaître, un étendoir à linge se rebelle pour devenir un oiseau désarticulé, des boîtes de chips au contenu improbable s'animent, chantent ou s'envolent.

Gourmand invétéré, et véritable Chips'chopathe il dévore, tout au long du spectacle ses chips-tuiles par boites entières. Ce personnage tendre et naïf tente, tant bien que mal, de faire «bonne figure» dans cet univers digne des meilleurs films de Pierre Etaix.

Jongleur et manipulateur d'objets depuis une vingtaine d'années, Fred Teppe est l'auteur et l'interprète de ce spectacle burlesque dont l'univers, poétique et décalé, proche de celui de Jacques Tati, plaira à un large public.

Avec plus de 300 représentations, en France et à l'étranger : en Angola, Égypte, Turquie, Slovaquie, Autriche, Allemagne, Luxembourg, Belgique, etc., Tuiles est un véritable succès public!

Pour voir la bande-annonce du spectacle : rendez-vous sur https://bit.ly/2r\$NB\$L

Durée : Ih
Tarif unique : 8€
Compagnie Fred Teppe
www.fredteppe.com
www.notredamedemesage.fr





MC 2:





INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Le nouveau dispositif de gestion des listes électorales en place à compter du ler janvier 2019, n'impose plus que la demande d'inscription soit réalisée avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de personnes non ou mal inscrites, les lois du ler Août 2016 ont modifié les règles électorales.

En effet, à compter du ler janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie tout au long de l'année et, à l'approche d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019, soit pour les Élections européennes, jusqu'au 30 mars 2019.

Le site www.service-public.fr proposera dès le ler Janvier 2019 des modalités d'inscription en ligne.

Pour tout renseignement concernant les modalités d'inscription et la composition de votre dossier, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr ou envoyer un mail à la mairie: mairie.ndmesage@wanadoo.fr

INFORMATION EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES DE PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ

Vous pouvez vous adresser aux mairies suivantes : **VIZILLE**

ECHIROLLES /EYBENS / SAINT MARTIN D'HERES SAINT EGREVE / LE PONT DE CLAIX / LA MURE FONTAINE / GRENOBLE / VIF / SASSENAGE / MEYLAN

Pensez à prendre rendez-vous avant de vous rendre en mairie et à remplir le formulaire en ligne sur le site www.service-public.fr

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne- Rhône-Alpes est lancée à l'automne 2018, pour une durée de 5 ans.

L'information préventive des populations en est l'objectif premier et un des axes principaux de la politique de maitrise de ces risques.

Anticiper une situation d'urgence, c'est identifier les risques qui nous entourent et donc prévoir les actions préventives à mettre en place et les attitudes à adopter avant, pendant, et après l'urgence, pour soi et son entourage.

Retrouvez toutes les informations et différents supports (vidéo, brochures...) sur www.lesbonsreflexes.com

Le numéro de téléphone

Les bons réflexes O4 78 77 36 OO

(non surtaxé) permet de se familiariser avec le son de la sirène d'alerte et les consignes à respecter. Il s'agit d'un message préenregistré qui rappelle Les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.



NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE...

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Début de l'alerte



La sirène émet un son modulé, montant puis descendant. Ce signal est composé de **trois** cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparé par un intervalle silencieux de 5 secondes.

Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes ci-dessous.

A faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la



J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), à la télévision ou sur les sites internet d'actualité.

ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écourtez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, vous gênez les secours. Le personnel enseignant est formé pour mettre les enfants

Fin de l'alerte





Elle est signalée par un son continu d'une durée de 30 secondes. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.





Les reporters de l'école de La Romanche



TOUS LES LUNDIS, ON PART À LA PATINOIRE.

On va chercher nos affaires dans la classe et on se range devant le bus. Ensuite on monte à l'intérieur puis on va chercher l'école de Vizille (Jean Jaurès). Une fois que le chauffeur a pris l'autre école on part à la patinoire de Grenoble.

On se prépare pour faire cinq minutes de patinage libre sur la glace, puis Philippe nous dit de rejoindre nos groupes.

Le premier groupe est avec Philippe et le deuxième groupe avec Solène. On fait des exercices, on apprend à passer le pied dans un cerceau, à faire marche arrière, à rester sur un pied, à faire le citron, et plein d'autres choses.

A la fin, on a encore cinq minutes de patinage libre. On se déchausse et surtout il faut mettre les lacets dans les patins.

On remonte dans le car et on pose l'école de Vizille en premier, ensuite on rentre et on se remet à travailler.

(LAURA CM2, LOUNA CM2, AURÉLIAN CM2)



LE PÈRE NOËL

LE VENDREDI 21 DÉCEMBRE, LE PÈRE NOËL EST VENU À L'ÉCOLE MATERNELLE.

Il a rencontré les enfants et leur a dit qu'ils avaient été sages cette année et que, par conséquent, il avait apporté un cadeau pour chaque classe.

Il est ensuite allé dire bonjour aux enfants qui mangeaient à la cantine ce jour-là, ainsi qu'aux employées communales qui s'étaient mises sur leur 31 pour l'occasion.

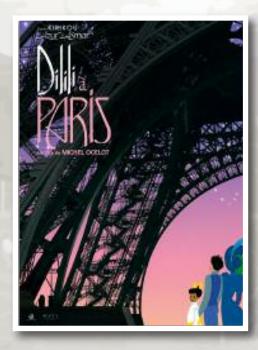
Il a ensuite repris son traîneau et est vite rentré chez lui pour finir de préparer sa tournée du 24 décembre au soir. Merci Père Noël et à l'année prochaine!



VENDREDI 12 OCTOBRE, TOUTES LES CLASSES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ONT PARTICIPÉ AU "COURSETON"

organisé par les écoles de Vizille.

Le temps était estival! Tous les enfants ont donné leur maximum. Les CP ont couru 9 minutes, les CEI 12 minutes, les CE2 15 minutes, les CMI 18 minutes et les CM2 21 minutes. A la fin, un goûter bien mérité leur a été remis.



SORTIE AU CINÉMA

Mardi 13 novembre 2018, toute l'école de la Romanche est allée au cinéma de Vizille voir « Dilili à Paris ». Il y avait une autre école avec nous dans la salle.

Dilili est une petite fille. Un jour, elle rencontre Aurel. Ils veulent arrêter les « mal –maitres » qui kidnappent les petites filles dans Paris.

Dilili rencontre plusieurs personnes célèbres de son époque: Louise Michel, Gustave Eiffel, Sarah Bernhardt, Emma Cavé, Rodin, Camille Claudel, Toulouse Lautrec, Picasso et Pasteur... Pasteur a mis hors de danger Aurel qui avait été mordu par un chien enragé.

Dilili s'est fait kidnapper par les « mal-maitres » dans les égouts. Elle parvient à s'évader.

Elle rejoint ses compagnons : Emma Cavé, Aurel et Leboeuf.

Ils vont faire construire un ballon dirigeable pour libérer les petites filles qui, à la fin, retrouvent leurs parents.

ARTICLE RÉDIGÉ
PAR LES ÉLÈVES
DE LA CLASSE DE CEI/CE2







LE 31 OCTOBRE DERNIER, LORS DE LA SOIRÉE D'HALLOWEEN, PLUSIEURS INCIVILITÉS ONT ÉTÉ COMMISES SUR LA COMMUNE.



occasionnés : -du crottin de cheval a été jeté

sur une maison, -une boîte aux lettres a été complètement vandalisée,



-une citrouille explosée à coup de pétards.

Nous publions, avec son accord, le témoignage de Mme Siccardi dont la fête a été gâchée par trois garçons masqués, afin que de tels actes ne se reproduisent pas.

Nous rappelons que la fête d'Halloween est un moment convivial pour le village.

Faisons en sorte qu'il le reste.

Parlons-en avec nos jeunes pour les amener à avoir une réflexion autour de la notion de civilité.

« BILLET D'HUMEUR

Aujourd'hui, on fête Halloween, les enfants le fêtent et les parents les accompagnent.

Tradition culturelle héritée des USA mais surtout petits moments de convivialité, de rencontre intergénérationnelle et de costumes colorés qui redonnent un peu de lumière à ce soir d'automne.

J'ai ouvert ma porte à tous les groupes, les tout petits, grimés et excités de rapporter des bonbons dans leur chaudron, les moyens, costumés avec bonheur et pétillants comme les bonbons acidulés qui tombent dans leur escarcelle et enfin des plus grands, de jeunes adolescents entièrement masqués et très demandeurs de rapines consenties avec le sourire.

Pour l'occasion et avec l'aide de mon petit-fils de 6 ans, nous avons été faire des provisions sucrées, nous avons creusé une belle citrouille que nous avons posée à l'entrée du portail, bien éclairée et accompagnée de plus petites sur chaque pilier. La maison nous paraissait accueillante, propice à la venue de ces jeunes sorciers et sorcières dignes du monde d'Harry Potter.

Et puis patatras! La citrouille est dérobée par trois garçons méconnaissables avec leur masque, et éclatée par des pétards en quelques secondes, à quelques mètres de la maison.

Pourquoi un tel geste alors que nous avons ouvert chaleureusement notre porte, échangé une parole avec chacun des visiteurs même les plus tardifs?

Je suis en colère parce que cet acte n'a aucun sens et n'a servi qu'à faire fondre en larme mon petit-fils de 6 ans qui y avait mis tout son cœur.

Alors si ces trois jeunes garçons ont quelque courage, j'attends qu'ils viennent me voir et m'expliquer le plaisir qu'ils ont eu à détruire cette citrouille et peut-être s'excuser d'avoir trahi l'esprit d'Halloween.

L'an prochain, je ne sais pas si j'ouvrirais ma porte...»

Nicole Siccardi, rue de La Touche



PELLES À NEIGE DISPARUES ?!?

La Commune met à disposition des habitants des pelles à neige dans les bacs de pouzzolane, afin de faciliter leurs opérations de déneigement.

Or, certaines personnes malintentionnées volent ces pelles à neige. En un an, une quinzaine de pelles ont disparu, cela est très regrettable.

Si cela continue, la mairie sera malheureusement contrainte de ne plus mettre ces pelles à disposition.



FERMETURE DES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES AUX PROFESSIONNELS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les déchèteries publiques métropolitaines sont fermées aux professionnels (BTP, artisanat, industrie, commerce, paysagiste,...).

Elles sont ainsi réservées au grand public. Un gain de temps et de confort pour les usagers!

Conformément à la réglementation en vigueur et à la décision du conseil métropolitain de novembre 2017, les entreprises et les artisans ne peuvent plus utiliser les 21 déchèteries publiques de Grenoble-Alpes Métropole depuis le ler janvier 2019.

Les professionnels doivent dorénavant se diriger vers des déchèteries qui leur sont réservées.

Celles-ci assurent une meilleure traçabilité des déchets et volumes collectés. En plus d'un accueil personnalisé et d'une facturation au réel (pesée), les professionnels bénéficient d'horaires adaptés et de tarifs avantageux si le tri de leurs déchets est réalisé en amont. Cinq déchèteries réservées aux professionnels sont à disposition sur le territoire métropolitains ou à proximité*.

En parallèle, afin de permettre une phase de transition sur l'année 2019, la Métropole a revu à la hausse ses tarifs de traitement à compter du le janvier 2019. Ces tarifs, appliqués uniquement aux professionnels déjà conventionnés avec la Métropole, tiennent compte des coûts réels du service. En complément, la collectivité va déployer sur l'année 2019 un contrôle d'accès par badge à l'ensemble des déchèteries, réservées aux habitants.

* Toutes les infos sur www.lametro.fr/dechetspros.

PRATIQUE, LES DÉMARCHES EN LIGNE DE LA MÉTROPOLE!

Réalisez vos démarches de façon simple et rapide sur la nouvelle plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole, demarches.lametro.fr.

Signaler un problème sur la voirie, demander des renseignements aux services de la Métropole, demander une autorisation de stationnement pour un déménagement ou des travaux, signaler un dysfonctionnement concernant la collecte des déchets...

Et tout ça en un clic ? C'est possible désormais sur la plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole qui rassemble tous ses services dématérialisés.

Accessible à toute heure, sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, quelques minutes suffisent pour réaliser votre démarche, en créant ou non un compte.

Soucieuse d'améliorer la qualité de sa gestion de la relation avec les citoyens grâce notamment à la mise en place de ce nouvel outil, la Métropole proposera au fil des mois à venir de nouveaux services.

demarches.lametro.fr



NEWSLETTER

Toutes les infos de la commune dans votre boite mail!

Vous voulez être informés de ce qui se passe sur la commune? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boite mail!

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous: manifestations culturelles et sportives, la vie associative, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...), c'est un moyen plus rapide pour vous informer!

N'hésitez plus! Inscrivez-vous en envoyant un mail à : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie: O4 76 68 O7 33 ou remplir ce coupon et le déposer à la Mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL



Nom	
Prénom	
Tél.	
Email	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à la diffusion de la Newsletter de la commune. La destinatrice des données est la Mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Grace à la mobilisation de chacun, membres du bureau, éducateurs, parents, le club se renforce avec les catégories U6/U7 et U17.

Chaque WE nous accueillons pour des matchs/plateaux dans la convivialité et la sportivité. Les futurs travaux des vestiaires (attendus avec impatience) nous permettrons recevoir dans de meilleures conditions.

L'AS NDM est un club plus que trentenaire en déve-

loppement constant qui repose sur ses adhérents et l'énergie des bénévoles. Nous pouvons aussi compter sur nos partenaires qui ont répondu présents lors de notre loto de novembre dernier (voir photo) qui a remporté un franc succès.

De nouveaux partenariats se mettent en place (voir photo maillots offerts par Avicap). Nous remercions ceux qui nous apportent leur confiance et lançons un appel à de nouveaux sponsors.

La vitalité de l'AS NDM, ainsi que les autres associations, dynamise notre village !



Concours de belote du **Club de l'âge heureux**

Le Club de l'Âge heureux organise son traditionnel concours de belote, le samedi 23 mars, à 14h, à la salle du Connex - Bâtiment du Moulin.

Tirage à la mêlée - Nombreux lots Buvette • Pâtisseries maison

SAMEDI 23 MARS 2019





VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

LE SOU DES ÉCOLES ORGANISE SON CARNAVAL LE SAMEDI 9 MARS À PARTIR DE 15H

à la salle polyvalente Marcel Richard.

Les enfants de l'école maternelle vont réaliser un Monsieur Carnaval pour l'occasion, ainsi que des décorations pour la salle des fêtes!

Au programme:

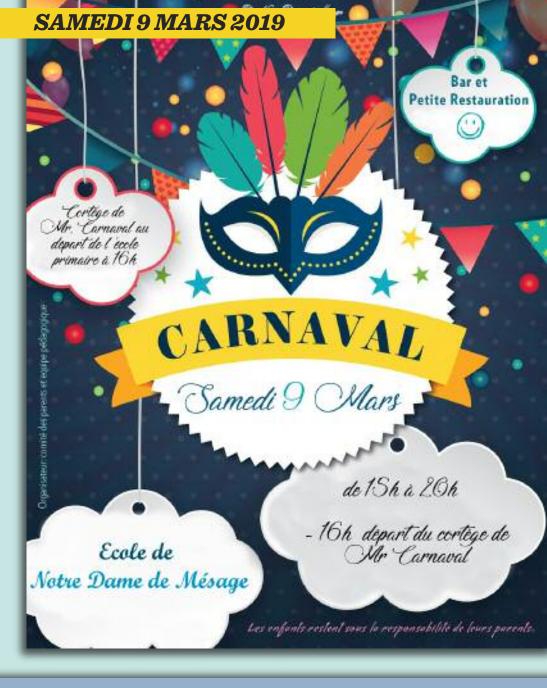
Concours du plus beau costume, déambulation en cortège dans les rues du village...

Buvette et petite restauration sur place.

À 16h, le cortège partira de l'école afin d'accompagner M. Carnaval derrière la mairie, où il sera brûlé en bonne et dûe forme.

N'hésitez pas à venir participer à cette manifestation organisée au profit des classes de nos deux écoles, c'est ouvert à tous!





Tou **d**as écoles



17,18,19 MAI 2019

FESTI MESA'JOIE

Chansons Françaises Poétiques par Vincent
Tournoud (Duo Cassini)

Concert clownesque: Juliette, L'amoureuse de l'amour par Manon Josserand

Conférence sur les Orchidées Sauvages de ND de Mésage par Robert Aillaud suivi d'un Concert de Musique des Balkans par le duo Taïga

Réservation conseillée: **festimesajoie@orange.fr** ou O6.76.O5.37.IO

Programme détaillé: https://festimesajoie.jimdo.com



22,23 JUIN 2019

LE FESTIVAL
LES DÉLICES
PERCHÉS
RECHERCHE
DES BÉNÉVOLES
PARMI LES
HABITANTS
DU VILLAGE.

Vous voulez connaître les coulisses du Festival et participer à la hauteur de vos moyens?

Contactez Les Délices perchés sur leur site http://delicesperches.fr

Chaque petite goutte d'eau compte...



RECENSEMENT VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ET VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE RECENSER DANS LES TROIS MOIS QUI SUIVENT VOTRE DATE D'ANNIVERSAIRE.

Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il suffit de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, muni(e) d'une **pièce d'identité** justifiant de la nationalité

française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour de vos parents.

Une attestation de recensement vous sera alors remise. Elle est à conserver, car elle vous sera réclamée pour diverses inscriptions.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Le recensement permet au centre du service national de VARCES de convoquer le/la jeune recensé/e pour qu'il/elle effectue la journée défense et citoyenneté.



CONSULTANCES ARCHITECTURALES

jeudi 7 février 2019 Séchilienne jeudi 7 mars 2019 Montchaboud jeudi 11 avril 2019 Saint-Barthélémy-de-Séchilienne



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SERVICE PETITE ENFANCE



PERMANENCES ADMINISTRATIVES sur rendez-vous 2

HORAIT		
	Quand ?	Où ?
CHAMP SUR DRAC	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois de 15h à 18h	Rue du Gal Delestraint, 38560 Champ Sur Drac (face à la médiathèque)
CHAMPAGNIER	3 ^{ème} mardi du mois de 15h30 à 17h30	Mairie, place de l'église, 38800 Champagnier
HERBEYS	2 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h	Mairie, 27 chemin du Villard, 38320 Herbeys
SAINT GEORGES DE COMMIERS	4 ^{ème} lundi du mois de 14h à 16h	455 montée de la Peyrela, 38450 Saint Georges de Commiers (face à la gare)
SECHILIENNE	1 ^{er} mardi du mois de 16h à 18h	Mairie, 196 rue de l'amicale Laïque, 38220 Séchilienne
VAULNAVEYS LE HAUT	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois de 10h à 12h	EAJE « Pré en Bulle », 1017 avenue d'Uriage, 38410 Vaulnaveys le Haut
VIZILLE	Tous les vendredis de 13h à 16h	Maison de l'enfant, 123 rue de la république, 38220 Vizille

A	CCUEIL AU GUICHET UNIQUE	sur rendez-vous
JARRIE	Les lundis de 13h30 à 17h30 Les mercredis en journée	100 montée de la Creuse 38560 Jarrie

CONTACT 04 76 78 89 09 ram@lesicce.fr

La nouvelle mission de guichet unique du Relais d'Assistants Maternels débutant début janvier 2019, les jours, lieux et horaires des permanences sont modifiées. Toutes les informations du RAM sur le site de la commune, menu Education et enfance, sous-menu R.A.M.

INFORMATIONS DIVERSES

Chaque année plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs.

Les conseils

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Les effets

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO2). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, gaz toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu d'octobre à mars.

Cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de huit intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente.

www.prevention-maison.fr



Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe...

Depuis le 15 novembre 2017, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un site internet et un Numéro Vert gratuit vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : **0800 38 00 38**.

INFORMATIONS DIVERSES LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.
- → Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.



En matière d'émissions de particules fines :









14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne

50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

3 semaines de chauffage

d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage

d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type fover ouvert

ARRETEZ DE VOUS ENFLAMINIER !! À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHEIS VERIS EST INTERDIT*



Le brûlage à l'air libre des déchets verts, **c'est interdit!**



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les!



A rticle 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.





Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention d

450€

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Petits et gros branchages

broyés constituent un

excellent paillis pour le

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

vous l

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. **Astuce**: la tonte mulching.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 99% de la population est

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

desservie.



Source : www.sinoe.org

Numéros utiles

MAIRIE

Téléphone : O4 76 68 O7 33 Fax : O4 76 78 32 18

Email: mairie.ndmesage@wanadoo.fr Web: www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public Lundi, jeudi de 13h3O à 17h3O Mardi, vendredi de 13h3O à 18h0O

ÉCOLE MATERNELLE Téléphone : O4 76 O8 31 O2

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Téléphone : O4 76 68 12 85

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15 **GENDARMERIE**

Téléphone : 17

POMPIERS

Téléphone : 18

URGENCES MÉDICALES Téléphone : O8 IO I5 33 33

URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone: 112

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Tél: O4 76 O8 47 O9

•Du lundi au vendredi 20h-23h

•Le samedi 14h-18h et 19h-23h

•Le dimanche 9h-12h, 14h-18h et 2Oh-23h Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

PHARMACIES DE GARDE

Afin de connaître le planning exact des pharmacies de garde, il faut désormais consulter le site www.servigardes.fr, ou faire le O825 74 2O 3O, afin de connaître à tout moment la pharmacie de garde la plus proche du lieu demandé (pour tout le département de l'Isère).

www.servigardes.fr NOUVEAU

	_		
dimanche 20 janvier 2019	Pharmacie BONNET	JARRIE	O4 76 68 87 32
dimanche 27 janvier 2019	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE	O4 76 89 1O 43
dimanche O3 février 2019	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT	O4 76 89 16 53
dimanche 10 février 2019	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC	O4 76 68 86 72
dimanche 17 février 2019	Pharmacie des ALPES	VIZILLE	O4 76 68 O4 96
dimanche 24 février 2019	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE	O4 76 89 1O 43
dimanche O3 mars 2019	Pharmacie du Château	VIZILLE	O4 76 68 O4 4O
dimanche 10 mars 2019	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES	O4 76 73 67 86
dimanche 17 mars 2019	Pharmacie du Château	VIZILLE	O4 76 68 O4 4O
dimanche 24 mars 2019	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE	04 76 72 06 36
dimanche 31 mars 2019	Pharmacie BONNET	JARRIE	O4 76 68 87 32
dimanche O7 avril 2019	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT	O4 76 89 16 53
dimanche 14 avril 2019	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC	O4 76 68 86 72
dimanche 21 avril 2019	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT	O4 76 89 16 53
lundi 22 avril 2019	Pharmacie des ALPES	VIZILLE	O4 76 68 O4 96
dimanche 28 avril 2019	Pharmacie du Château	VIZILLE	O4 76 68 O4 4O

CONTACT DECHETS COLLECTE DES ENCOMBRANTS JEUDI 23 MAI 2019

Comme précédemment, les usagers devront s'inscrire en appelant le numéro gratuit de la Métropole au **0 800 500 027**, au plus tard le jeudi qui précède la collecte.

TOUTES LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H3O,

ÉTÉ COMME HIVER

DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans 38220 Vizille

· du mardi au samedi

DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange 3856O Champ-sur-Drac

• du lundi au samedi

DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-3841O Vaulnaveys-le-Haut

· du lundi au samedi

CONTACT VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro : O 800 805 807 Cette ligne est ouverte de 8h3O à 12h3O et de 14h à 17h.

EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

Depuis le le janvier 2019, la compétence de gestion de l'eau qui était sous-traitée par la Métropole, a été reprise en régie par la Métropole.



Voici désormais les coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)
- Souscription d'abonnement, résiliation, facturation contacter : O4 57 O4 O7 77

ou sur le site https://www.eauxdegrenoblealpes.fr

Les abonnés de l'eau de Notre-Dame-de-Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h3O à Ilh3O et de I3h3O à I6h3O, le vendredi de 8h3O à Ilh3O).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : O 800 500 048
- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : O4 76 98 24 27

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h3O à 12h et de 14h à 19h3O
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de IOh à I2h



VENDREDI 15 FÉVRIER Tuiles spectacle MC2 à 19h3O Page 8

SAMEDI 9 MARS à partir de 15h Carnaval du Sou des écoles page 15

SAMEDI 22 MARS à 14h Concours de belote du Club de l'âge heureux page 14

VENDREDI 17 SAMEDI 18 DIMANCHE 19 MAI Festi Mésa'joie page 15

DIMANCHE 26 MAI ÉLECTIONS **EUROPÉENNES**

SAMEDI 22 **DIMANCHE 23 JUIN Festival** Les Délices Perchés page 15



Dépôt légal l^{er} trimestre 2019 Responsable de Publication : Tonino TOIA Comité de rédaction : Commission Communication Graphisme Mise en Page: ilico38 Impression: Mairie Tirage: 520 exemplaires



Place de la Mairie

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. O4 76 68 O7 33 Fax. O4 76 78 32 18

Mail: mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Web: www.notredamedemesage.fr

Lundi 13H3O / 17H3O Mardi 13H3O / 18HOO FERMÉ Mercredi

Jeudi 13H3O / 17H3O Vendredi 13H3O / 18HOO Samedi FERMÉ

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la Mairie.

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr

et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations mensuelle (newsletter).